

LETTRE OUVERTE AUX LÉVOIS

Lèves, le 25 janvier 2024

Objet : aménagement de la place de l'Église

Madame, Monsieur,

Nous avons été nombreux à recevoir un courrier du maire de Lèves le 14 décembre dernier. Cette lettre avait pour objectif de justifier l'abattage des 18 tilleuls de la place de l'Église, en réaction à la pétition signée en quelques jours par 800 d'entre nous, habitants de Lèves (la pétition en ligne a remporté 15 000 signatures).

Nous revenons vers vous pour réaffirmer notre désaccord face à cet abattage de 18 arbres en pleine santé. Celui-ci reste incompréhensible pour bon nombre de concitoyens, surtout à une époque de dérèglement climatique où la végétalisation des villes est une solution pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Le maire défend son projet, néanmoins un certain nombre d'arguments développés dans son courrier présentent des imprécisions et des inexactitudes. Par exemple, le maire nous affirme :

- *que ces tilleuls « taillés en rideau » n'avaient pas d'avenir du fait de leur type de coupe*. En réalité il s'agit d'une coupe en tête de chat et cette technique n'a pas d'incidence sur leur espérance de vie. Ils auraient donc pu continuer à nous apporter de l'ombre et de la fraîcheur pendant de nombreuses années et canicules à venir (voir le courrier d'un paysagiste professionnel au dos).

- *que les 18 tilleuls vont être renouvelés*. Nous savons que les services de l'Etat imposent une compensation de 2 arbres pour chaque tilleul abattu. Mais du fait de la sécheresse, ces arbres n'auront pas une croissance équivalente à celle des tilleuls. Ils nécessiteront un arrosage important pour ne pas succomber à leurs premières canicules même pendant les périodes de restrictions hydriques estivales. De plus, la mairie a choisi de replanter une partie de ces arbres à l'orée du bois, proche de l'école, ce qui n'offrira pas d'ombrage supplémentaire aux endroits urbanisés.

- *sa volonté de mise en valeur du patrimoine bâti (église et mairie)*. Le maire oublie complètement que l'alignement des arbres orientés vers la mairie constituait un symbole et un héritage républicain. Pour s'inscrire dans l'histoire des « 50 ans à venir », était-il nécessaire de faire table rase du passé ?

- *qu'il y a eu une communication importante autour du projet*. Or, faute de communication suffisante, la plupart des signataires n'étaient pas informés de la date d'abattage. Au fil des numéros du Pied de fée, il a été présenté différentes versions du projet de la place, aucune version définitive. Il n'était jamais explicitement annoncé que les arbres allaient être supprimés.

- *qu'il n'y a pas eu d'opposition*. Pourtant, nous avons bien porté un recours contre l'abattage, qui a été notifié au maire le 28 novembre. Lors de la dernière réunion publique, plusieurs personnes ont manifesté leur inquiétude quant à l'abattage de ces tilleuls. Par ailleurs, le maire a évité de répondre aux mails de citoyens demandant des explications et des rencontres. Face à cette attitude, comment parvenir à proposer un projet alternatif ? En conséquence, nous attendons du maire Rémi Martial plus de concertation et des informations plus précises sur les projets de la commune. Nous devons nous réapproprier nos outils démocratiques. Restons vigilants et force de proposition, nous pouvons échanger grâce à l'adresse mail contact@adeac.fr.

Des Lévois concernés

François ROUMET - Paysagiste DPLG
40 rue des Rouliers - 28000 Chartres
Tél : 02 37 31 26 76
Mail : roumet.guitel@wanadoo.fr

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE DU MAIRE DE LEVES
A propos de la coupe des tilleuls, réalisée le 11 décembre 2023

Je reprends les termes de la lettre envoyée par M. le maire de Lèves pour les commenter.

En préliminaire, pour moi ces arbres taillés en têtes de chat étaient en bon état sanitaire. Ils ont été plantés il y a plus de 50 ans et en pleine terre ; ils ont eu de bonnes conditions pour s'installer. Leur emplacement au nord de la mairie les préservait des vagues de chaleur. Par ailleurs, le terrain est très proche des nappes du Couasnon et de l'Eure. L'alimentation en eau était assurée.

« *Le peu d'intérêt sanitaire des tilleuls* » : même taillés en tête de chat, les arbres ont un intérêt, ne serait-ce que d'être présents. Ce sont des êtres vivants qui accueillent des oiseaux, des insectes, des gens.

Ces arbres produisaient de l'ombre notamment. Personne n'obligeait à les tailler tous en même temps. On pouvait garder la fréquence de taille et organiser celle-ci par groupes d'arbres.

« *Taille en rideau* » : non, il s'agit d'une taille en tête de chat. Le « rideau » serait beaucoup plus haut, comme à côté du parc de Sceaux le long de l'allée d'honneur.

« *Pratique en désuétude* » : cette pratique ancienne, issue de la taille en têtard, existe toujours et fonctionne parfaitement. Elle est pratiquée dans les villages de campagne et aussi à Chartres dans le parc André Gagnon le long du boulevard Charles Péguy. Ce signe de ruralité ne veut plus être visible pour M. le maire ?

« *Ne permet plus le développement en port naturel et fait disparaître leur intérêt mellifère* » : oui, c'est vrai, on ne peut reformer un houppier sur ces branches régulièrement coupées ; les têtes de chat sont des groupes de cellules mortes qui ne peuvent plus supporter le poids de branches jeunes en plein développement. Pour retrouver un port naturel, il aurait fallu couper l'arbre à la base et le laisser repousser en touffe (c'est un recépage). A partir de là, on peut choisir un brin ou en garder plusieurs et retrouver des formes libres. Cela existe par exemple le long de la RN 154 en sortant de Chartres vers le sud ou au nord de Lèves. Les tilleuls recépés repoussent. Et je l'ai pratiqué aussi dans des villages beaucerons. Avec la taille *en tête de chat*, on coupe les branches avant leur floraison, donc il n'y a pas d'intérêt mellifère, là-dessus, M. le maire a raison.

« *Risque de rupture* » : si la conduite est mal gérée, notamment avec un temps entre les coupes trop long ce qui produit des grosses branches donc de grosses cicatrices sur les têtes de chat, il y a des risques de rupture. Mais si on gère bien et régulièrement les coupes, il n'y a pas grand risque (voir parc André Gagnon où tout se passe bien).

« *La taille infligée augmente le risque de rejet* » : cela n'est pas prouvé. Le tilleul fait naturellement des rejets, certains individus plus que d'autres. Quelle que soit la taille, un individu laissé à son plein développement peut très bien faire de grands rejets. Dans le cas où ils sont en tête de chat, les rejets paraissent proportionnellement plus grands.

« *Favorisant les risques d'infection* » : non, aucune étude ne le prouve.

Le seul tilleul conservé sur la place est rempli de champignons, donc fragile. Et il n'est pas taillé en tête de chat. Le mode de taille n'est pas en cause dans l'infection.

« *Accélération du vieillissement* » : les arbres en tête de chat ont la même espérance de vie que les arbres en port naturel, peut-être même un peu plus.

« *Croissance déséquilibrée* » : la croissance existe, il faut couper les branches pour maintenir le gabarit mais elle n'est pas déséquilibrée. Ce mot n'a pas de sens.

« *Impossibilité de renouveler les surfaces et les réseaux* » : oui, avec les arbres et leurs racines, les réseaux sont difficiles à renouveler. Les racines vont là où le sol le permet. Mais plusieurs scénarios ont-ils été explorés ?

« *Des essences adaptées à l'évolution du climat* » : rien n'indiquait que les tilleuls souffraient. Encore une fois, ils ont été bien plantés et surtout en pleine terre. Ils avaient rejoint sans aucun doute depuis longtemps la nappe d'eau liée à l'Eure et au Couasnon. Les conséquences du changement climatique ne peuvent se résumer à l'abattage systématique des arbres adultes.

François ROUMET